

Personnels administratifs

■ Le mouvement inter-académique

➔ Catégories A et B (ADAENES et SAENES)

Le mouvement inter-académique des SAENES (catégorie B) et des ADAENES (catégorie A) se détermine en CAPN.

Les participants font des choix d'académie-s ou d'établissements précis (postes proposés par les rectorats au ministère pour publication) en décembre par internet sur education.gouv.

La CAPN se réunit normalement en mars. Selon les possibilités d'entrées dans chaque académie, les mutations se font en CAPN en fonction des vœux et barème de chacun, soit sur les postes précis publiés, soit sur les académies.

Barème national

- **Ancienneté générale des Services (AGS)** : 1 pt par an jusqu'à concurrence de 10 pts.

- **Ancienneté dans le corps** : 5 pts par an jusqu'à concurrence de 70 pts.

- **Ancienneté dans le poste** :

1 et 2 ans	=	0 pt
3 ans	=	30 pts
4 ans	=	40 pts
5 ans	=	50 pts
6 ans	=	60 pts
7 ans	=	70 pts

- **Rapprochement de conjoints** (mariés ou Pacsés ou vivant maritalement avec enfant à charge et justifiant d'une séparation effective **au 1^{er} janvier 2014**) : bonification attribuée selon la durée de la séparation accordée seulement sur le vœu portant sur "*toute possibilité d'accueil sur le département de l'adresse professionnelle du conjoint*" :

1 an	=	40 pts
2 ans et +	=	60 pts

- **Enfants** : prise en compte seulement dans le cadre des rapprochements de conjoint : 10 pts par enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2014.

☞ Remarque :

le ministère prend en compte les enfants déjà nés au moment de l'étude du barème de l'agent (extrait de naissance à l'appui) et ne compte pas les enfants à naître.

Pas de bonification supplémentaire si enfant handicapé ou en cas de parent isolé.

- **Cas médicaux et/ou sociaux, fonctionnaire handicapé** : pas de points attribués. Dossiers examinés au vu de l'avis émis par le médecin ou l'assistante sociale conseiller technique du Recteur.

- **Dispositions particulières dans le cadre de la politique de la ville (ZEP, établissements "ambition réussite" et "zone sensible")** : majoration de **50 pts** aux agents ayant exercé au moins 5 années consécutives dans des zones ou établissements classés comme tels.

- **Réintégration après congé parental** : - ancienneté dans le poste précédent, prise en compte,

- pour les agents dont le domicile n'est plus situé dans leur académie d'origine :

1 an	=	40 pts
2 ans et +	=	60 pts

 - en cas de rapprochement de conjoint : 10 pts par enfant à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année du mouvement.

- **Réintégration après disponibilité pour suivre le conjoint** :

- ancienneté dans le poste précédent prise en compte en cas de rapprochement de conjoint,

- sur vœu "*toute possibilité d'accueil-fonctions indifférentes - logement indifférent*" :

1 an	=	20 pts
2 ans	=	40 pts
3 ans et +	=	60 pts,

- 10 pts par enfant à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année du mouvement.

☞ Remarque :

les ADENES et SAENES qui étaient partis en Nouvelles Calédonie, à Mayotte, à Wallis et Futuna ou en Polynésie Française et qui veulent revenir en métropole doivent obligatoirement participer au mouvement inter-académique.

➔ Catégories C (ADJENES)

Le mouvement inter-académique des adjoints administratifs (catégorie C) ne se fait pas en CAPN.

Le ministère, après consultation des recteurs, définit un nombre de possibilités d'entrées pour chaque académie.

Entre la mi-janvier et la mi-février (dates indicatives à confirmer), les adjoints administratifs souhaitant entrer dans une académie font d'abord une pré-inscription sur :

<https://amia.orion.education.fr/amia>

Le nombre de vœux est limité à trois académies.

Vers mi-mars jusqu'à début avril (date à confirmer par l'académie), ils doivent ensuite retourner sur AMIA pour confirmer leur inscription ; AMIA propose les applications suivantes :

- consultation des postes vacants,
- saisie des vœux,
- édition de la confirmation de demande de mutation,
- consultation des résultats après la CAPA.

Sur le site de l'académie sollicitée, ils peuvent consulter la circulaire de mouvement académique.

(Cf rubrique mouvement académique des catégories A, B et C : règles communes de saisie).

Personnels administratifs (suite)

■ Le mouvement académique

➔ Catégories A, B et C : règles communes

- Saisie d'une demande de mutation

Il faut être en possession de son NUMEN et choisir un mot de passe confidentiel qu'il est impératif de mémoriser pour une connexion ultérieure. L'application AMIA : <https://amia.orion.education.fr/amia> vous assistera durant toute la phase de la demande.

Il est obligatoire de saisir son e-mail professionnel ou personnel pour enregistrer la demande.

Sur le site de l'académie sollicitée, consultez la circulaire du mouvement, chaque académie ayant ses règles et son barème propres.

- Formulation des vœux : six vœux maximum.

Motif de la demande : elle doit être saisie en fonction des choix limitatifs proposés. Il est nécessaire de compléter cette rubrique pour être susceptible de bénéficier des points supplémentaires prévus par le barème académique.

En fonction du motif invoqué, les pièces justificatives utiles doivent être produites. En leur absence, la demande est traitée en "convenances personnelles".

► Conseils :

- Consulter régulièrement la liste des postes vacants car des mises à jour régulières sont effectuées pendant la période du mouvement jusqu'à la date limite de saisie des vœux.
- Bien réfléchir à l'objectif recherché :
 - pour obtenir un poste précis, ne pas se limiter aux postes publiés,
 - pour se rapprocher géographiquement de telle ou telle zone géographique, privilégier des vœux larges sur une commune ou une zone.
- En catégorie C, étendre les vœux à une zone ou un département pour avoir une chance de rentrer dans une académie (surtout celles où il n'y a pas beaucoup de postes). Si vous vous limitez géographiquement, vous risquez de ne pas pouvoir rentrer dans l'académie souhaitée.

- Mutation sur PRP (postes à responsabilités particulières) :

- * En catégorie C administrative : adresser une fiche de candidature ainsi qu'une notice de renseignement (à imprimer sur le site académique)
- * En catégories A et B : adresser une fiche de candidature (en annexe sur le site académique) ainsi qu'une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Tous les postes en Universités sont publiés en Postes à Responsabilités Particulières (PRP). C'est le Président de l'Université (ou par délégation, un chef de service) qui choisit les personnels qui arriveront.

La CAPA en est informée.

La CGT est opposée à ces "postes à responsabilités particulières" qui sont en nombre croissant. Nous sommes tous capables de nous adapter à des fonctions nouvelles avec notre expérience professionnelle.



► Cas particuliers

Les adjoints administratifs qui étaient partis en Nouvelles Calédonie, à Mayotte, à Wallis et Futuna ou en Polynésie Française et qui veulent revenir en Métropole réintègrent dans leur académie d'origine et suivent la procédure académique sur AMIA. S'ils veulent changer d'académie, ils doivent participer au mouvement inter-académique (*procédure ci-dessus*). Idem pour ceux qui réintègrent après détachement, disponibilité ou CLD.

➔ Catégories A et B (ADAENES et SAENES)

Une fois entrés dans l'académie, les personnels n'ayant pas été mutés sur poste précis lors de la CAPN, participent au mouvement académique selon les critères définis par chaque recteur. Tout d'abord, ils doivent s'inscrire sur AMIA.

(cf rubrique règles communes de saisie).

Chaque recteur définit un barème de mutation prenant en compte l'**ancienneté** (générale, corps poste), la **situation familiale** (le nombre d'enfant, la notion de rapprochement de conjoint, de parent isolé), la **situation individuelle** (établissement en ZEP, éventuellement mesure de carte scolaire, problèmes d'handicap ou sociaux).

Les entrants en catégories A et B sont intégrés dans le mouvement académique à leur barème (à égalité avec les intra).

Les personnels réintégrant après une disponibilité, congé parental, CLD, ou détachement et souhaitant reprendre leurs fonctions, doivent participer au mouvement académique.

➔ Catégories C

Chaque recteur définit un barème de mutation prenant en compte l'**ancienneté** (générale, corps poste), la **situation familiale** (le nombre d'enfants, le rapprochement de conjoint, de parent isolé), la **situation individuelle** (établissement en ZEP, mesure de carte scolaire, problèmes d'handicap ou sociaux).

Chacun de ces critères représente des points souvent différents selon les académies.

En CAPA, les entrants éventuels sont classés par barème et selon le motif d'entrée. La priorité est faite, en général, à ceux qui sollicitent leur mutation pour rapprochement de conjoint.

Les entrants sont :

- soit intégrés avec leur barème parmi les adjoints administratifs ayant sollicité leur mutation dans leur académie,
- soit mutés sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement des personnels de l'académie.

Les coordonnées académiques de la CGT Educ'action

■ AIX-MARSEILLE

Emmanuel WIETZEL
URSEN-CGT
Bourse du Travail Benoît Frachon
23 Bd Charles Nédelec - 13003 MARSEILLE
Tél. : 04 91 62 74 30
Mél : sg@cgt-aix-marseille.fr
Élus CAPA : Cyril FAILLAT - eluscapa@cgt-aix-marseille.fr

■ AMIENS

CGT Educ'action Picardie
Dominique HEMMER
27 rue du Petit Bout
60690 HAUTE EPINE
Tél. : 03 44 13 06 93
Mél : ursencgtpicardie@orange.fr

■ BESANCON

Olivier COULON
UASEN-CGT
Maison du Peuple
11 rue Battant - 25000 BESANCON
Tél. : 03 81 81 31 34 - 06 28 07 96 28 (perso)
Mél : cgt.acad.besancon@free.fr

■ BORDEAUX

Dominique MARCHAL
CGT Educ'action Aquitaine
Bourse du Travail - 44 Cours Aristide Briand
Bureau 101 - 33075 BORDEAUX cedex
Tél. : 05 56 91 80 54 - 06 82 26 09 03
Mél : cgteducaquitaire@yahoo.fr
Élus CAPA : eluscapa.cgt@free.fr
06 95 00 80 31 - 06 46 82 68 47

■ CAEN

Christophe LAJOIE
URSEN-CGT
3 allée du Bois - 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY
Tél. : 06 32 18 39 51 - 09 63 55 14 08
Mél : ursen.caen@orange.fr
Élus CAPA : sden14cgt-elucapa@orange.fr

■ CLERMONT-FERRAND

Michel GRANGIER
URSEN CGT Educ'action
Maison du Peuple
Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 36 69 97
Mél : ursencgt@free.fr

■ CORSE

Jean-Marc CECCALDI - 06 03 24 67 63 -
frodon.ceccaldi@wanadoo.fr
Joël GALIAY - 06 15 87 90 42 - joel.galiay@wanadoo.fr
UD CGT - Rés. Universitaire Piopu - Bât. E - BP 572
rue du Commandant Biancamaria - 20189 AJACCIO cedex 2
Tél. : 04 95 10 50 70

■ CRETEIL

Matthias PEREZ
CGT Educ'action Crétteil
Bourse du Travail
9/11 rue Génin - 93200 SAINT DENIS
Tél. : 01 55 84 41 07
Mél : contact@cgteducreteil.org
Élus CAPA : elus@cgteducreteil.org - 06 58 48 08 79

■ DIJON

Jérôme SINOT
URSEN-CGT
Maison des Syndicats
2 rue du Parc - 71100 CHALON/SAONE
Tél. : 03 85 46 09 07
Mél : ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr
Élus CAPA : elus-cgt-dijon@cgteducler.org

■ GRENOBLE

Grégoire TOURNIER et Joëlle ROUSSIER
UASEN - CGT Educ'action
Bourse du Travail
32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE cedex 2
Tél. : 04 76 09 19 67 - Élus CAPA : 06 70 36 52 70
Mél : ursesn-cgt.grenoble@wanadoo.fr

■ LILLE

Brigitte CRETEUR
CGT Educ'action 59-62
Bourse du Travail CGT
254 boulevard de l'Usine - CS 20111 - 59030 LILLE cedex
Tél. : 03 20 52 27 91 - Fax 03 20 52 76 92
Mél : acad@cgteduclille.org

■ LIMOGES

Véronique DUBUIS et Emmanuel ANGLERAUD
URSEN CGT Educ'action
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87065 LIMOGES cedex
Tél. : 05 55 10 85 44
Mél : cgt.educaction.limousin@gmail.com
Élus CAPA : cteluslimousin@gmail.com

■ LYON

Salah MBAREK et Denise LABIGNE
CGT Educ'action Lyon
Bourse du Travail
Place Guichard - 69422 LYON cedex 03
Tél. : 04 78 62 63 60
Mél : educationcgtlyon@orange.fr

■ MONTPELLIER

Jean-Luc BOU
URSEN-CGT
Maison des Syndicats
474 allée Henry II de Montmorency
34045 MONTPELLIER cedex 1
Tél. : 04 67 65 47 22 (syndicat) - 06 88 44 41 36 (perso)
Mél : bou.poveda@wanadoo.fr

■ NANCY-METZ

Catherine PRINZ
CGT Educ'action Lorraine
URSEN-CGT / Comité Régional Lorraine CGT
10 rue de Méric - BP 42026 - 57054 METZ cedex 02
ou URSEN-CGT - 17 rue Drouin - 54000 NANCY
Tél. : 03 87 75 19 10 ou 06 85 27 39 17
Mél : prinz@lorraine.cgt.fr

■ NANTES

Karine PERRAUD, Hervé GUICHARD et Ifig LEBRETON
URSEN-CGT
Maison des Syndicats - CP n° 1
1 place de la Gare de l'Etat - 44276 NANTES cedex 2
Tél./Fax : 02 28 08 29 68 - 06 85 12 12 57
Mél : cgteduc-nantes@orange.fr

■ NICE

Joël DENNEULIN
CGT Educ'action Académie de Nice
UD CGT
34 Bd Jean Jaurès - 06300 NICE
Tél. : 09 53 68 08 50 - 06 62 01 08 93
Mél : secretariat06@cgteducationnice.org

■ ORLEANS-TOURS

Catherine MARTIN, Françoise PROTEAU TILLON
et Marie-Paule SAVAJOL
URSEN-CGT
1, rue du Colonel Montlaur - 41000 BLOIS
Tél : 02 54 50 93 37
Mél : cgteducot@gmail.com

■ PARIS

Catherine BARTOLI, Dante BASSINO
et Christophe SOLARCKY
SDEN-CGT Educ'action Paris
Bourse du Travail - Bureau 401
3 rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
Tél. : 01 44 84 51 18 - Élus CAPA : 06 27 40 22 21
Mél : cgteduc75@gmail.com

■ POITIERS

Bertrand VERHAEGHE et Pascal LACOUX
URSEN CGT Educ'action
Zone de la Combe - Lot. n° 7
rue des Mesniers - 16710 SAINT YRIEIX
Tél. syndical : 05 45 60 29 53 - 06 08 51 52 26
06 03 60 63 59 (Pascal Lacoux)
Mél : ursesn.cgt.poitiers@free.fr

■ REIMS

Jean-Louis POMMIER
URSEN-CGT
11 rue du 8 Mai 1945 - 08160 NOUVION-SUR-MEUSE
Tél. : 06 17 61 26 80
Mél : sec.acad@cgteducationreims.fr

■ RENNES

François-Philippe LECOULANT
URSEN CGT Educ'action Bretagne
31 Bd du Portugal - CS 00837
35208 RENNES cedex 2
Tél. : 02 99 79 38 69
Mél : repères5@wanadoo.fr
Coordinateur des élus : Jacques VAESKEN 06 33 10 45 06

■ ROUEN

Amaury VERRON et Hugues CARON
CGT Educ'action Académie de Rouen
Maison des Syndicats
26 avenue Jean Rondeau - 76108 ROUEN cedex
Tél. : 02 56 03 68 14
Mél : cgteduc.acrouen@gmail.com
Élus : Lycées pro : 06 79 56 96 26
eluscapanacgt@education7627.fr
Collèges / Lycées : 06 77 23 29 69
eluscertifiescgt@education7627.fr

■ STRASBOURG

Laurent FEISTHAUER
CGT Education Alsace
42 rue Firth - 67700 MONSWILLER
Tél. : 03 88 71 88 43 - 07 81 09 13 25 (portable)
Mél : laurentcgt@free.fr - cgteducaals@wanadoo.fr

■ TOULOUSE

Frédéric MARFAING
La CGT Educ'action Midi-Pyrénées
Comité régional CGT Midi Pyrénées
Place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE
Tél. 05 61 23 35 52 - 06 31 25 31 32
Fax : 05 61 21 82 23
Mél : ursencgt.midipy@wanadoo.fr

■ VERSAILLES

Marie BUISSON et Frédéric MOREAU
CGT Educ'action Versailles
Maison des Syndicats
245 bd Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE
Tél. : 01 46 09 98 70
Mél : uasenver@wanadoo.fr

■ GUADELOUPE

SEP-CGT
4 Cité Artisanale de Bergevin - 97110 POINTE-A-PITRE
Tél. : 05 90 90 11 43 - Fax : 05 90 91 04 00
Mél : sep.cgt@wanadoo.fr

■ MARTINIQUE

Gabriel JEAN-MARIE
SMPE-CGT
Maison des Syndicats
Jardin Desclieux - Porte 6 - 97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 05 96 70 57 17 - 06 96 25 57 91
Mél : smpe.cgtn@wanadoo.fr

■ GUYANE

Bruno NIEDERKORN
STEG-UTG
7 avenue Ronjon - 97300 CAYENNE
Tél. : Tel: 0594 31 26 42 - Fax : 0594 30 82 46
Mél : bruno.niederkorn@voila.fr
Contact IUFM : Fabiola SAINT HILAIRE - 06 94 42 31 09
Mél : nouvelhorizon973@gmail.com

■ LA REUNION

Patrick CORRÉ
La CGTR Réunion Educ'action
114 rue du G^{al} de Gaulle - BP 829
97476 SAINT DENIS cedex
Tél. : 0692 65 45 80
Mél : cgr.education@ac-reunion.fr

■ MAYOTTE

CGT Educ'action Mayotte
Centre médical Ylangs - BP 140
97600 KAWENI - MAMOUDZOU
- 2nd degré : Roger COMBAREL
Tél. : 0639 94 05 98 - Mél : cgt.mayotte@gmail.com
- 1st degré : Kamiloudine DJANFFAR
Tél. : 0639 27 95 63 - 0269 62 20 90
Mél : cgt.mayotte@wanadoo.fr

■ NOUVELLE CALEDONIE

Richard CAGNASSO
Mél : richard.cagnasso@ac-noumea.nc

■ POLYNESIE FRANCAISE

Philippe SCAVINER
BP 2566 - 98703 PUNAAVAI - TAHITI
Mél : philippe.scaviner@mail.pf

La CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 76 55 - unsen@ferc.cgt.fr
www.unsen.cgt.fr